

## « Le Salvador, 20 ans après »

Introduite par l'ambassadeur Siefer-Gaillardin, Président de France-Amériques, qui a souligné l'intérêt personnel qu'il portait au sujet, une table ronde dont Patrick Boursin a été le modérateur, a réuni le 7 mars des personnalités, sur le thème « Le Salvador, 20 ans de paix et de Droits de l'Homme », à l'occasion du vingtième anniversaire de la signature des accords de paix,

L'Ambassadeur du Salvador à Paris, **M. GALINDO VELEZ**, a replacé, dans un premier temps, le processus dans l'histoire de son pays : 191 ans d'indépendance, dont 12 ans de guerre et 20 ans de reconstruction.

Si les accords de paix de 1991/1992 ont certes fait l'objet d'un contrôle international, sous l'égide des Nations-Unies (ONUSAL), il a souligné combien la mise en œuvre avait été également étroitement liée à l'adoption d'une loi d'amnistie. La « Commission de la vérité », dirigée par un Colombien et plusieurs personnalités sud-américaines, avait rendu un rapport de 200 pages.

Suite aux accords de paix, le Salvador a mis en place un corps indépendant des forces armées, un corps de policiers ; le système électoral a été modifié et une école de la magistrature créée.

L'Ambassadeur a souligné que toutes ces étapes avaient été franchies avec pour ligne directrice, la vision des Droits de l'Homme.

La violence actuelle dont pâtissait le Salvador, due à la délinquance, nécessiterait selon lui plus de moyens de la part de l'Etat et un effort accru d'intégration régionale.

**M. TEXIER**, ancien chef de la division de vérification des accords sur les Droits de l'Homme de la mission de paix des Nations-Unies au Salvador (ONUSAL), a rappelé le contexte prévalant à l'époque : réduction de l'aide américaine, soutien de la communauté internationale au processus (sous la forme d'un groupe des amis du Secrétaire Général consacré à cette question), épuisement du peuple dans ce conflit.

Après une mission exploratrice de 6 mois à effectifs réduits, les deux « actes de New-York » signés respectivement en décembre 1991 et en janvier 1992, ont orienté l'ensemble du processus de transition autour de la question des Droits de l'Homme. La « pédagogie de la paix » a conduit à recevoir les plaintes et à constater les faits et exactions, tout en adoptant une loi d'amnistie, suivant en cela les recommandations de la commission de la vérité (les dispositions de la CPI n'étant pas applicables aux faits incriminés).

Dans ce contexte, une partie des forces mobilisées ont été réintégrées dans la vie locale. Si globalement, la phase de transition peut être considérée comme positive du point de vue des réformes institutionnelles, en revanche le bilan apparaît plus mitigé du point de vue des réformes économiques et sociales.

**Mme BETON-DELEGUE**, Directeur des Amériques et des Caraïbes du Ministère des Affaires étrangères et européennes a complété ces présentations en évoquant l'implication des autorités françaises durant l'ensemble du processus, soulignant le nécessaire appui de la communauté internationale tout au long de ces transitions. Elle a rappelé l'impact de l'aide budgétaire européenne (121 millions d'euros au titre de l'instrument de coopération

européenne entre 2008 et 2013 pour la gouvernance et l'état de droit). C'est ainsi qu'a été créée, en janvier 2010, la commission pour la recherche des enfants disparus, la France ayant envoyé un magistrat auprès de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme. Même si la modernisation démocratique est désormais acquise, le contexte régional demeure délicat, notamment du fait des trafics. Et de conclure sur l'intérêt d'un échange de bonnes pratiques avec le monde arabo-musulman.

Le débat nourri de questions posées par un auditoire captivé a notamment porté sur l'appréhension par la population salvadorienne de l'amnistie ainsi que sur la possibilité d'aide bilatérale, en particulier depuis les Départements français d'Amérique.

Compte-rendu de Pascale Trimbach